



Validité cdd de renouvellement avec l'armée - période d'essai

Par **naomi81**, le **06/02/2009** à **12:08**

Bonjour

Je suis civil et je suis en CDD avec l'armée depuis bientôt 5 ans. Ce contrat arrive à échéance le 30 juin 2009. L'année dernière les RH m'ont fortement suggéré de signer par anticipation un contrat de renouvellement d'une durée de 8 ans à compter de l'échéance du premier contrat, c'est-à-dire à partir du 1er juillet 2009. J'ai signé ce contrat de renouvellement en février 2008.

Depuis les choses ont bien changé au travail et je ne souhaite pas poursuivre ma carrière au sein de l'armée. J'aimerais donc pouvoir finir mon premier contrat jusqu'au 30 juin 2009 tel que prévu et bénéficier des droits au chômage au titre de fin de CDD. Je me pose donc 2 questions :

1. Est-ce que le contrat de renouvellement que l'on m'a poussé à signer est juridiquement valable car je l'ai signé presque 1 an et demi avant sa date de début effective ?
2. Ce contrat de renouvellement prévoit une période d'essai de 6 mois. Est qu'en rompant ce contrat de renouvellement pendant la période d'essai j'aurais droit aux assedics ?

Je vous remercie pour vos réponses car je suis perdue et je me sens vraiment désarçonnée face aux RH qui me piègent à chaque fois que je leur pose une question.